



COMMISSION EXÉCUTIVE CGT

VENDREDI 27 NOVEMBRE 2015

La Commission exécutive du vendredi 27 novembre 2015 de la CGT éduc'action a été l'occasion d'un échange intéressant concernant les diverses problématiques que peuvent rencontrer des collègues au sein de leurs établissements d'affectation à Mayotte. Après un tour de parole, les constats suivants ont été répertoriés :

M'TSANGAMOUI :

- difficultés sur la mise en place d'heures d'informations syndicales.

DEMBENI :

- difficultés sur la mise en place d'heures d'informations syndicales.
- Manque de matériel pour les élèves : pas de manuels dans certaines sections.
- Attitude autoritaire du proviseur : mise en place de conseils de classe jusqu'à 19h30.

KAHANI :

- l'argument « c'est comme ça, c'est Mayotte » a tendance à tout laisser passer : exemple : le problème des rats dans l'établissement qui est à l'origine de nombreux dégâts matériels et développe les risques en matière de sécurité tant sur le plan sanitaire (dangers de la leptospirose) que professionnel (risques d'accidents).

KAWENI :

- pas de self dans l'établissement alors que c'est un lycée de la restauration...
- distribution d'heures supplémentaires absurde : exemple : possibilité de faire 38h hebdomadaires : clientélisme malsain et volume horaire absurde qui nuit forcément à la qualité du travail (problématique des UFA qui dépendent des CFA : privatisation déguisée de l'enseignement).
- Le proviseur s'immisce dans les affaires des professeurs avec une gestion parfois autoritaire : exemple : on impose les dates d'examens blancs.

SADA / DEMBENI :

- Manque de matériel pour les élèves : pas de manuels pour les élèves dans certaines sections. On demande même parfois aux parents d'élèves de payer les manuels : externalisation des coûts sur les familles.

SADA :

- On impose des stages décalés pour les classes. Voté en CA à une voix près par une personne qui a quitté l'île depuis.
- Problématiques nombreuses avec l'annualisation des heures : des collègues travaillent bien plus que prévu.
- Non-respect de décharges médicales pour cause d'annualisation du temps de travail et mise à pied sous la forme d'une « suspension d'activité pédagogiques » du collègue concerné sans motif réel à part « contestation des heures de travail ». Avec la volonté d'imposer un conseil de discipline au collègue.
- Pas d'application de la loi sur la laïcité.
- Nécessité de vigilance sur la DGH

LYCEE DU NORD :

- Problèmes d'insalubrité liés au non remplacement d'agents d'entretien.

CHIRONGUI :

- Problèmes d'espace en atelier : manque de construction adaptées aux besoins des élèves comme des professeurs.
- Insalubrité (2 toilettes pour les filles et 4 toilettes en état de fonctionnement pour 400 garçons, pas d'évacuation des eaux: odeurs de fosses septiques + déversement de produits dangereux avec atelier bijouterie dans la nature).
- Manque de matériel
- Vétusté des locaux (exemple : 1 wc pour 70 adultes, bâtiments inondés, risques d'effondrement, établissement en surtension électrique, la moitié du parc machine n'est plus aux normes)
- Manque de clarté dans les comptes du lycée : impossible de savoir comment les dépenses sont réalisées (certaines enveloppes pour des projets qui ne se font pas disparaissent).

Suite à ces constats qui dressent un portrait non exhaustif des difficultés rencontrés par les camarades dans les différents établissements, il apparait que la CGT éduc' action se doit de réagir dans les domaines suivants :

Réactions CGT éduc'action indispensables

1. Rédiger un Communiqué pour une demande de réaction globale dans le domaine sanitaire et celui de la sécurité au sein des établissements de l'île.
2. Demander de la mise en place d'une politique égalitaire entre les établissements au niveau du matériel scolaire.
3. Dénoncer les exclusions d'enfants en situation irrégulière par les communes des établissements scolaires.

4. Dénoncer l'autoritarisme croissant des chefs d'établissement qui sanctionnent parfois le personnel de façon arbitraire.
5. Rappeler aux chefs d'établissements et à l'ensemble des personnels l'application de la loi sur la laïcité dans les établissements scolaires.
6. Dénoncer l'insécurité croissante dans les établissements scolaires
7. Dénoncer l'autoritarisme croissant de certains personnels de direction qui nuit au climat de travail et provoque des tensions au sein de l'équipe pédagogique : le dialogue et la concertation doivent l'emporter.
8. Avertir que les établissements scolaires de l'île ne proposent pas tous des bâtiments adaptés aux besoins des différentes formations des élèves (manque de salles fréquent).
9. Dénoncer le système de recrutement au rabais des contractuels, qui s'arrange avec les textes et place face aux élèves des enseignants qui n'ont pas le niveau requis (BAC +2) : des faux contrats sont établis, ou encore de fausses annonces sont faites aux contractuels contactés de la métropole (on annonce la prise en charge du billet d'avion et puis on la refuse à l'arrivée).